



Devis signé foire de bordeaux en mai 2013

Par **alicedu33**, le **29/01/2014** à **15:26**

bonjour, avec mon mari nous sommes allés à une foire de l'habitat et nous sommes tombé sur un stand où nous avons été alpagué par un vendeur de fenêtres à 16h et nous sommes ressortis du stand à 22h après qu'il nous ai fait signé son devis, nous avons quand même pris la précaution de ne rien verser et de ne pas donner nos coordonnées bancaires (pas de délais de rétractation puisqu'au moment de la foire).

Depuis nous n'avons pas répondu à leurs appels par peur de nous faire encore embobiner et ils n'ont donc pas pris les mesures des fenêtres (elles sont loin d'être dans des tailles standard) et maintenant plus de 6 mois après, un employé de l'entreprise nous appelle pour nous dire que nous devons payer des compensations pour ce devis alors qu'aucun acompte n'a été fait et qu'ils n'ont pas les mesures exactes.

je suis inquiète, merci d'avance pour vôtre réponse

Par **Elie26**, le **05/02/2014** à **16:35**

Bonjour Alice ,

Ce type de pratique est assez courant sur les foires , ce sont des entreprises très peu recommandable , qui ne durent souvent pas longtemps.

Ce que je te conseil c'est de ne toujours pas répondre , et de ne surtout pas s'inquiéter.

Si tu veux être rassuré par un professionnel, je te recommande le [Cabinet d'avocat Lex Urba Bordeaux](#) , qui est spécialisé dans ce secteur.

Cordialement